

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
81 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première
Emaprons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Une allocution de Saint Père le Pape Léon XIII aux prélats qui s'étaient rendus à Rome pour les fêtes de la canonisation.—Approbation de Notre Saint-Père le Pape, quant à la publication du nouveau journal français publié à Rome ;—Profession de foi du comité de direction du "Journal de Rome."—L'aveugle et la paralytique.—Mgr l'Evêque de Sherbrooke condamne les sociétés secrètes, sous le nom de "Forestiers."—Procès de béatification de Mousigneur de Laval, premier évêque de Québec.—Loterie nationale dans la province de Québec, au profit de la colonisation.

Causerie Agricole : Etude sur le fonctionnement et l'organisation des fromageries et des beurrieres: Quelques considérations sur cette importante industrie.—Barattes américaines.—Appareil pour faire crêmer le lait.—Appareils de Whitman et Barrel ; A. S. Benner's Improved Creamery Apparatus.

Correspondance : Causerie agricole donnée aux Trois-Pistoles, par M. B. Lippens.—Utilité des conférences ou causeries agricoles ; nous devrions faire en sorte qu'elles soient plus nombreuses, et pour cela ne pas entraver ceux qui se sentiraient le dévouement d'y contribuer.

Sujets divers : La fromagerie à St-Roch des Aulnaies ; ses directeurs.—Fers laissés longtemps aux pieds des chevaux.

Choses et autres : La colonisation dans le canton de Dorset.—Précaution avantageuse à prendre pour la vente de pommes à l'étranger.—Comparaisons morales: Pourquoi dit-on que la neige est avantageuse à la terre ?

Recettes : Remède contre les coupures, écorchures et meurtrissures.—"Onguent de la mère" contre les gros boutons du visage.

A nos abonnés retardataires.—Nos remerciements les plus sincères aux abonnés retardataires qui nous ont fait parvenir, il y a quelques semaines, le prix de leur abonnement à la Gazette des Campagnes. Parmi ceux là un nous faisait parvenir sept piastres et l'autre cinq piastres d'arrérages pour abonnement à la Gazette. Plus de deux cents abonnés sont dans le même cas, c'est-à-dire qu'ils nous doivent depuis cinq piastres et au-delà, pour arrérages. Si ces deux cents abonnés se faisaient un devoir de nous payer ces arrérages d'ici à la fin du mois, nous recevriens au-delà de mille piastres: ce qui serait une bonne subvins dont profiteraient ceux qui chaque année paient régulièrement leur souscription à la Gazette, par les améliorations que nous pourrions faire à notre journal. Pour peu que l'on y mette de la bonne volonté il serait possible à tous nos abonnés retardataires de s'acquitter de leurs dettes à l'égard de la Gazette, car ce n'est pas l'argent qui leur manque, puisque les produits agricoles se vendent à des prix élevés.

REVUE DE LA SEMAINE

Une allocution de Sa Sainteté le Pape Léon XIII.—Voici, d'après le Journal de Rome, la traduction de l'allocution adressée par Notre Souverain Pontife Léon XIII, aux vénérables prélats qui s'étaient rendus à Rome pour les fêtes de la canonisation dont il a été fait mention dans notre dernière revue :

Vénérables frères,

La souveraine consolation que Nous ont procurée les cérémonies solennelles accomplies avec votre concours, s'accroît et est portée pour ainsi dire, à son comble, en ce jour, pendant que Nous vous voyons réunis en si grand nombre autour de Nous et que Nous considérons les graves et les sages paroles qui expliquent la cause et le motif de votre présence. C'est, en effet, la foi et l'attachement envers le Vicaire de Jésus Christ qui vous ont tous et chacun de vous ; et, sur le point de rentrer dans vos diocèses, vous avez estimé que vous ne pourriez y retourner sous de meilleurs auspices qu'après avoir renouvelé le témoignage de votre fidélité envers Nous. C'est là un indice manifeste de la bonté de Dieu et un motif tout particulier de consolation au milieu de Nos épreuves. Il ne peut nous arriver, en effet, rien de plus satisfaisant et de plus désirable que de voir les évêques des différentes églises particulières s'unir à Nous dans la plus entière concorde, pour n'avoir avec Nous qu'une volonté et un jugement, non-seulement par devoir de leur charge, mais aussi par un désir de communication spontanée et joyeuse à Nos souffrances.

Dans cette union intime, dans ce concert unanime des esprits, se reflètent l'image et la forme de l'unité admirable et vraiment divine d'où l'Eglise catholique tire sa force et son énergie, au point de forcer ses adversaires mêmes à admirer son incomparable grandeur.

Pour cette cause, Nous rendons des actions de grâces à Dieu qui est si riche en miséricorde, et, à l'exemple de son Fils, nous lui demandons ardemment que tous

les chrétiens du monde soient perpétuellement et constamment unis et n'en forment plus qu'un : *unum sint et sint consummati in unum*. En même temps, Nous vous avouons volontiers Notre reconnaissance et Notre bienveillante charité, qui répondent pleinement et parfaitement à votre grand amour.

Et la nécessité de cette concorde dont Nous avons parlé est maintenant plus grande que jamais tant pour vous que pour Nous, parce que ceux qui sont chargés des intérêts chrétiens ont les plus grandes difficultés à surmonter et les plus terribles douleurs à souffrir.

La guerre à l'Église et à Dieu lui-même est faite maintenant avec plus d'audace et de licence peut-être que jamais auparavant. Tout brûle d'une guerre sacrilège et détestable dont la force et la flamme sont maintenant dirigées avec plus d'apreté contre ce siège apostolique. Mais ce qui est intolérable, c'est qu'on attaque cette autorité divinement instituée qui, dans la situation présente, donnerait le principal et le plus sûr espoir de salut.

En vérité, s'il y a quelque chose qui puisse réprimer les désirs immodérés des hommes et contenir dans le devoir la licence effrénée de la multitude, c'est bien l'Église catholique qui peut le faire, par sa vertu, par sa doctrine, et par ses lois. Et elles ne sont pas moins grandes la folie et la témérité de ceux qui poursuivent de leur inimitié et de leur haine le Pontificat romain, lequel devrait être au moins protégé, si ce n'est par d'autres considérations, au moins par le souvenir des bienfaits dont les peuples lui sont redevables.

Et Dieu veuille que le peuple italien soit le premier à comprendre que tout ce qui se fait pour revendiquer la liberté et les droits du Pontife romain, loin d'être un danger pour l'Italie, est une source pour elle de grandeur et de permanente prospérité.

En attendant, Vénérables Frères, pour ce qui Nous concerne, ayons tous la résolution bien constante de rester fermes dans le but suprême, et de travailler avec la plus grande sollicitudo au salut de tous les hommes, et même de nos ennemis.

Nous avons en effet devant les yeux l'enseignement et les exemples de Jésus Christ qui lorsqu'il était maudit ne maudissait point, et qui guérit le monde par sa puissance divine, bien que le monde résistât et répugnât cette guérison.

Il est nécessaire que Nous Nous consacrons de même au salut des peuples; et autant les hommes Nous attaquent avec violence, autant Nous devons les chérir plus fortement et les délivrer avec la grâce et le secours de Dieu.

Au reste, Nous avons la confiance que, dans cette grande confusion des choses et des temps, les illustres Saints auxquels Nous avons eu soin de faire mention, il y a quelques jours, les honneurs célestes Nous apporteront, ainsi qu'à l'Église toute entière, un appui très opportun. Dans cette très agréable espérance, comme gage des biens célestes et comme témoignage de notre bienveillance, Nous vous accordons, du fond du cœur Vénérables Frères, ainsi qu'aux peuples confiés à votre vigilance, la Bénédiction apostolique.

Le "Journal de Rome" — Consulté sur l'opportunité du projet de fonder à Rome un grand journal quotidien imprimé en langue française, S. S. Léon XIII,

glorieusement régnant, a daigné répondre par les trois rescrits qui suivent :

1er Rescrit : " Nous approuvons et Nous louons le projet de publier à Rome un journal français qui défende la cause de l'Église et les droits de la vérité, et Nous donnons la bénédiction apostolique à tous ceux qui contribueront à cette fondation.

2d Rescrit : " En raison du vif désir que Nous avons de voir la bonne presse acquérir un développement et un accroissement plus considérable pour le soutien et la défense de la religion et de la vérité, Nous encourageons les efforts de tous ceux qui travaillent au succès du projet ci exposé, et Nous leur accordons du fond du cœur la bénédiction apostolique.

Enfin, après la mise à exécution du projet, le Saint Père a daigné répondre comme suit.

3ème Rescrit : " Nous voyons avec plaisir l'exécution d'un projet qui a pour but le développement de la bonne presse pour la défense de la religion et de la vérité. Désirant qu'on puisse atteindre ce but, si hautement réclamé par les besoins du temps, nous vous encourageons à continuer et nous donnons notre bénédiction à vous et à tous ceux qui prêteront leur concours."

LÉON P. P. XIII.

Le *Journal de Rome* — a vu le jour le 5 décembre dernier.

Voici l'admirable profession de foi du comité de Direction :

" Le *Journal de Rome* vient combattre en faveur d'une cause qui est supérieure aux luttes individuelles et aux querelles particulières des nations :

" Il vient défendre à Rome, capitale de l'univers chrétien, et dans la langue la plus universellement parlée de nos jours, la cause universelle, par excellence, la cause catholique et l'indépendance de la Papauté.

" C'est là sa raison d'être.

" Rome a été le berceau de notre civilisation.

" C'est de Rome que, grâce aux semailles fécondes du christianisme, sont parties les grandes idées de justice et de liberté qui ont refait le monde.

" Aujourd'hui ces principes sont partout attaqués. A Rome même la civilisation chrétienne est menacée.

" C'est à Rome que nous, nos collaborateurs, nos correspondants, nos souscripteurs, nos adhérents de tous les points du monde, nous allons prendre notre part dans la lutte, en défendant les vrais intérêts des peuples.

" Parmi ces intérêts, il en est un qui prime tous les autres, c'est l'intérêt de la plus grande institution qui soit sur la terre, la Papauté. Cette institution touche à tout ce qu'il y a de plus sacré dans l'âme humaine : la conscience et la foi ; elle touche à tout ce qu'il y a de plus intime, de plus profond dans la vie du peuple : le droit et la civilisation.

" Le *Journal de Rome* inaugure son œuvre avec le calme et la résolution que donnent la certitude de remplir un grand devoir et la confiance dans l'avenir.

" Le *Journal de Rome* inaugure son œuvre avec le calme et la résolution que donnent la certitude de remplir un grand devoir et la confiance dans l'avenir.

" LE COMITÉ DE DIRECTION. " Homme de labeur, absolument étranger aux luttes politiques, les rédacteurs du *Journal de Rome*, n'ont

d'autre ambition que de servir l'Eglise et le Saint-Siège. Aussi Dieu bénira leurs efforts.

Le *Journal de Rome* est quotidien, et l'abonnement pour les pays de l'Union postale, n'est que 10 piastres par an. Ses bureaux sont, à Rome, Via del Nazareno, 14, et à Paris, Passage des Petits-Pères, 2.

L'aveugle et la paralytique. — On lit dans le *Bulletin de l'Association de Saint-François de Sales* :

Voici une histoire aussi simple que touchante, que toutes les âmes chrétiennes liront avec intérêt et émotion. Elle a pour héros notre saint aveugle, Mgr de Ségur, et une petite fille paralytique, et pour théâtre le tombeau du P. Olivant.

C'était le 29 juin 1877. Mgr de Ségur disait la messe à la chapelle des Martyrs, rue de Sèvres, 35, pour obtenir la guérison de la petite Cécile de X., charmante enfant de huit ans, paralytique depuis longtemps déjà, à la suite d'une congestion cérébrale. Pendant neuf jours de suite, le père de la petite infirme avait apporté son enfant sur la tombe du P. Olivant et de ses compagnons, et il avait demandé à Mgr de Ségur, son ami, de dire la messe pour la clôture de la neuvaine.

L'enfant, étendue sur deux chaises près de l'autel, suivait la messe avec recueillement et contemplait le saint officiant.

La messe dite, le père essaya de mettre sa chère fille sur ses pieds et de la faire tenir debout; mais ce fut en vain. La paralysie se basant toute entière. L'enfant fut reporté dans sa voiture, et voici le dialogue qui s'établit entre elle et son père :

— Eh bien, ma chérie, tu n'es pas guérie ?

— Non, papa.

— Tu l'as pourtant bien demandé au bon Dieu ?

L'enfant ne répond pas.

— Comment ! dit le père étonné, n'as-tu pas demandé au bon Dieu de te guérir ?

— Non Papa.

Que lui as-tu donc demandé ?

Je lui ai demandé de guérir Mgr de Ségur.

Mais, c'était pour ta guérison à toi que la neuvaine avait été faite et que la messe était dite.

Où, papa; mais en voyant Mgr de Ségur aveugle, cela m'a fait tant de peine que je n'ai pu m'empêcher de demander à Dieu de le guérir plutôt que moi.

Le père ne répondit rien; il essuya une larme d'émotion, et il embrassa sa fille avec une tendresse mêlée de respect.

Mgr de Ségur fut vivement ému quand il apprit ce qui s'était passé; il écrivit à la petite infirme une lettre que ses parents ont précieusement conservée, et que nous sommes heureux de reproduire ici, comme un admirable enseignement sur l'utilité des souffrances en même temps qu'un témoignage précieux de la sainteté de celui qui l'écrivit et qui voit Dieu face à face dans les splendeurs de l'éternité.

Château de Livet, le 23 juillet 1877.

Ma bonne petite Cécile,

« Votre excellent papa a raconté à mon frère, qui me l'a écrit à son tour que le 29 juin, pendant la messe que je célébrais pour vous sur la tombe de notre saint ami, le martyr Pierre Olivant, votre bon cœur vous a poussée à parler au bon Dieu de mon infirmité en oubliant la vôtre. Quoique cela soit tout simple de

la part d'une bonne petite chrétienne comme vous, je ne puis m'empêcher de vous en remercier, sans vous cacher cependant que vous vouliez me jouer, sans vous en douter, un vilain tour.

« Voyez-vous, ma petite enfant, il n'y a rien de plus excellent sur la terre que d'avoir à souffrir avec le bon Dieu et de porter avec lui la croix de privations. En un sens, c'est un peu dur quelquefois, même très-dur; mais en un autre sens, mille fois plus élevé, mille fois plus saint et plus excellent, c'est très-préférable puisque cela mène au Ciel et nous aide beaucoup à éviter le péché et à ressembler à Jésus-Christ. Aussi n'ai-je pas la moindre envie d'être délivré de la sainte et sanctifiante infirmité que Notre-Seigneur a daigné m'envoyer, il y a plus de vingt-quatre ans dans sa miséricorde adorable. Et vous, ma petite Cécile, je vous engage très fort à désirer, non votre guérison, mais votre sanctification. Vous me direz peut-être que l'un n'empêche pas l'autre? C'est vrai.

« Il est cependant encore plus vrai que la sanctification est plus difficile d'un côté que de l'autre, et lorsque le bon Dieu lui-même nous clique à côté de lui et avec lui sur la Croix, il est plus sûr pour nous d'en rester que d'en descendre. Sur mille personnes qui sont en enfer, je parierais qu'il y en a neuf cent quatre-vingt dix qui seraient au moins en purgatoire, si elles avaient eu la chance d'être aveugles ou sourdes, ou paralytiques, ou affligées de quelque autre bonne grosse infirmité; et que sur mille pauvres âmes qui souffrent énormément en Purgatoire, il y en a au moins neuf cent quatre-vingt quinze qui jouiraient depuis longtemps des éternelles et saintes béatitudes du Paradis, si quelque miséricordieuse infirmité très-désagréable les avait retenues sur la pente de la frivolité des plaisirs mondains, de la vanité, de la coquetterie, de la gourmandise, etc.

« Adieu, ma chère petite. Laissez moi vous bénir et vous embrasser comme un vieux compagnon d'infortune. Je bénis mille fois tous ceux qui vous aiment et que vous aimez.

† L.-G. DE SÉGUR.

— Une lettre pastorale de Mgr l'évêque de Sherbrooke contre les sociétés secrètes, notamment contre les *foresters*, a été lue au prône dimanche dernier à Cook-hire.

— Le tribunal ecclésiastique chargé de préparer les pièces du procès de béatification et de canonisation de Mgr de Laval, est déjà à l'œuvre.

On sait que le Canada possède deux vénérables: la vénérable Mère de l'Incarnation et la vénérable Mère Bourgeoise.

— La *Minerve* s'autorisant de l'opinion de MM. Labelle et Lacasse propose l'établissement d'une grande loterie nationale dont les bénéfices seraient employés à défrayer les dépenses de la colonisation, de l'administration de la justice et des institutions de charité.

CAUSERIE AGRICOLE

ETUDE SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ORGANISATION DES FROMAGERIES ET DES BEURRERIES.

L'industrie de la laiterie ayant acquis une telle importance dans la Province de Québec, que le Conseil

d'agriculture, pour en activer le progrès, a cru nécessaire de nommer un comité chargé d'en étudier les perfectionnements dans les Etats-Unis en visitant les principaux établissements dans ce genre d'industrie. Le comité nommé dans ce but vient de faire son rapport qui est actuellement publié dans *Le Monde* de Montréal. Nos lecteurs nous sauront gré sans doute de le publier en entier.

A Messieurs les Membres du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec.

MESSIEURS:—

Conformément à la résolution passée par ce Conseil, votre comité a l'honneur de vous informer qu'il entreprit cette étude le 4 de juin dernier, et il soumet le résumé suivant :

La fabrication du beurre et du fromage a toujours été une branche plus ou moins importante de notre industrie nationale, et cette importance a toujours suivi une marche progressive, quoiqu'elle n'ait pas reçu, de la part des cultivateurs, toute l'attention qu'elle méritait. L'exportation considérable qui se fait actuellement du beurre et du fromage du Canada semble avoir réveillé l'attention des cultivateurs, et les avoir enfin assez stimulés pour leur faire comprendre que cette nouvelle et productive ressource de la ferme ne saurait être exploitée avec avantage, qu'à la seule condition que ses produits soient d'une qualité supérieure, et, pour le moins, aussi bons que ceux des autres pays.

Depuis quelques années l'établissement de beurrieres parmi nous, par des Sociétés co-opératives, a beaucoup contribué à vulgariser les avantages résultant de ce mode de fabrication. Nos cultivateurs ont bien vite compris qu'une exploitation, ayant un seul chef responsable travaillant en spécialiste une branche quelconque d'industrie, se trouvait dans des conditions de succès qu'il était impossible d'espérer de l'initiative privée.

Les succès et les avantages obtenus par les fromageries publiques devaient nécessairement avoir comme conséquence l'établissement de beurrieres publiques. C'est ce qui a eu lieu depuis deux ou trois années, et nul doute qu'avant dix ans le nombre de beurrieres publiques aura augmenté de telle sorte que pas un seul comté de la Province de Québec ne possédera pas une ou plusieurs beurrieres; c'est d'ailleurs l'expérience de tous les pays.

Ainsi dans l'Etat de New-York il a été constaté, par le recensement de 1875, qu'en 1874 il existait 1139 *factories*, ce nombre a toujours été en augmentant, et aujourd'hui on estime qu'il a plus que doublé. Ce fut vers l'an 1870 que fut introduit, dans quelques comtés en Angleterre, le système de fromageries publiques; quelques années plus tard la "*British Dairy Farmers Association*" était fondée, et finalement la "*Royal Agricultural Society*" prit cette industrie naissante sous sa puissante protection, et offrit des prix élevés pour les instruments, les outils ou les machines les plus nouvelles et les plus perfectionnées nécessitées par les exigences des moyens modernes mis en usage pour ce genre de fabrication. Et aujourd'hui, comme votre Comité espère vous le démontrer, l'art de faire le beurre et le fromage paraît avoir atteint l'excellence

de la perfection, grâce à un outillage et une manipulation intelligente qui ne laissent rien à désirer.

Outre le fromage, le beurre et le lait, articles de première nécessité par leur nature même, les produits de la laiterie ne sont pas seulement un puissant auxiliaire au succès de notre agriculture nationale, ils sont de plus la source indirecte, et souvent directe, sur laquelle nous dépendons pour la production de la viande, et comme conséquence elle donne naissance à l'élevage du bétail qui est une des branches les plus importantes.

Ce serait sans doute ici le moment de parler de l'élevage du bétail, du choix des races, des soins à donner tant à l'alimentation qu'à la bonne tenue des animaux; mais toutes ces considérations, qui nécessiteraient des études spéciales, seraient trop considérables pour être contenues dans le cadre de ce rapport. Cette question, toute brûlante d'intérêt, a d'ailleurs déjà été étudiée longuement par ce Conseil, et il est à espérer, qu'avec le temps et l'expérience, nos cultivateurs, en étudiant leurs propres intérêts en comprendront mieux l'importante nécessité, et s'efforceront à n'élever que les meilleures races d'animaux et celles qui sont les plus recommandables pour les productions de la laiterie.

Dans le but de se rendre un compte exact sur les meilleurs procédés en usage pour la fabrication du beurre, votre comité a cru devoir visiter les principales beurrieres de l'Etat de New-York, cet état ayant la réputation d'avoir les machines des plus perfectionnées et les plus modernes. C'est en effet de cet état qu'elles sont expédiées dans les divers autres états et même au Canada. Il n'y a pas à le nier, les américains, plus que tout autre nation, se sont beaucoup appliqués à l'amélioration de tout l'outillage en usage dans la fabrication des produits de la laiterie, fait amplement démontré par l'importance toujours croissante de cette industrie en Amérique.

Ceux qui connaissent les américains savent qu'ils sont très ingénieux, et toujours à la recherche de quelque invention nouvelle. Aussi dès qu'une nouvelle industrie paraît, ils mettent leurs cerveaux et leurs mains au travail pour inventer une machine qui gagne du temps, en même temps qu'elle améliore le mode de fabrication. L'outillage pour la fabrication des produits de la laiterie, devait donc lui aussi, subir les bienfaisants effets de cet esprit d'invention. Et pour s'en donner une idée, qu'il suffise de dire que, depuis la promulgation de la loi des Patentes, au-delà de 1,800 brevets d'invention ont été accordés pour des barattes seulement, soit en moyenne, une nouvelle baratte tous les dix sept jours pendant au delà de quatre-vingts ans.

Barattes Américaines.

Sans vouloir passer en revue les avantages et les défauts des diverses barattes d'invention américaine, votre comité doit vous dire que celles que sont le plus en usage dans les beurrieres, de l'Etat New-York sont la "*Blanchard*" et le "*Baril*."

La première jouit d'une très haute réputation aux Etats Unis; ses principaux mérites étant dans la perfection du matériel employé, l'excellence incontestable de sa fabrication, sa simplicité de construction et la facilité avec laquelle elle se travaille. Quelques-unes de ces barattes, faites expressément pour les

beurreries publiques, peuvent fabriquer de 375 à 425 livres de beurre à la fois, suivant la quantité de crème, et sont mues à bras ou par la vapeur.

La baratte " Baril " est construite de manière à se travailler soit à bras soit à la vapeur. Elle est d'une construction bien simple et consiste dans un baril ordinaire placé horizontalement, ayant trois barres longitudinales à l'intérieur espacées à distance égale et dont le centre projeté de 3 à 4 pouces. Ces dernières barattes sont surtout en usage dans l'Etat de Pennsylvanie et elles ont été généralement adoptées dans les beurreries établies au Canada depuis quelques années.

Appareil pour faire crêmer le lait.

Pendant longtemps, aux Etats-Unis, comme la chose se pratique encore de nos jours en Canada, le seul appareil en usage pour faire crêmer le lait fut l'antique " Terrine " en fer blanc ou en terre cuite. Une laiterie de ce temps, quand il fallait de 48 à 60 heures pour faire crêmer le lait, présentait une longue série de " terrines " alignées les uns à la suite des autres, sur des rayons superposés, et l'ouvrage nécessaire pour écrêmer le lait, était surtout pour les femmes un travail toujours long et pénible. Les premières améliorations dans cet appareil furent faites vers l'année 1859, et depuis cette époque, au delà de 150 ont été honorés d'un brevet d'invention : la plupart consistant en un vaisseau plat, peu profond de 5, 8 et 10 pouces et d'une capacité variant de 10 à 200 gallons. Tous ces divers appareils nécessitent un système particulier pour la circulation de l'eau froide ou chaude pour régler la température du lait et en obtenir la plus grande quantité possible de crème.

En 1878 il y eut à New-York un immense concours des produits de la laiterie et aussi un concours pour les meilleurs appareils pour crêmer le lait. Le jury, composé d'hommes intelligents et pratiques, décerna le prix à l'appareil pouvant se travailler le plus avantageusement, avec des méthodes et des procédés ayant différentes théories pour base, et l'appareil réfrigérateur de " Whitman & Burrel " de Little Falls, N. Y., obtint la plus haute distinction. L'utilité générale de cet appareil en forme le principal mérite, et comme il est probablement destiné à jouer un rôle important dans la fabrication du beurre et du fromage, une courte description de cet appareil devra trouver ici sa place.

Appareil de Whitman et Burrel.

L'appareil de Whitman et Burrel, en usage dans les beurreries, est généralement de 15 pieds de longueur sur une largeur de 3 à 4 pieds et d'une capacité de 600 gallons, et le lait peut être déposé en couches variant jusqu'à 20 pouces d'épaisseur. Le lait est coulé directement dans l'appareil et peut être refroidi au moyen de la circulation d'eau de source, par en dessous, autour et dans son milieu même. En économisant la glace et à l'aide d'un peu de sel, on peut, avec cet appareil et en bien peu de temps, réduire à une température de 40° Fahr. 5,000 livres de lait nouvellement tité. Les conduits pour la circulation de l'eau conviennent également pour la vapeur ; de cette façon le contenu de cette espèce de bac peut être réchauffé ou refroidi à n'importe quel degré. Et peut rencontrer toutes les différentes notions émises sur la formation de la crème, on peut, à volonté, appliquer la chaleur

en dessous, le froid au-dessus et au-dessous, ou encore la chaleur en dessous et le froid en dessus.

Un appareil d'invention très-récente, connu sous le nom de *A. S. Benner's Improved Creamery Apparatus*, vient de faire son apparition dans l'Etat de New-York, et semble destiné à occuper le premier rang dans les fromageries et les beurreries. L'excellence, réclamée par l'inventeur, est de provoquer une séparation plus parfaite et plus uniforme de la crème, dans un temps moindre et d'une manière plus économique qu'avec tout autre appareil. On peut se procurer ce dernier appareil chez MM. Childs & Jones, à Utica, N. Y.

Pour être juste il faudrait ici donner une description des meilleures machines inventées pour travailler le beurre et dont au moins 150 ont été brevetées depuis 1842, époque de leur première apparition dans le Connecticut ; mais votre comité est d'opinion qu'il suffira d'indiquer les seuls de ces appareils actuellement en usage.

Aujourd'hui on se sert de deux instruments différents qui semblent également bien remplir le but pour lequel on les destine. L'un est un rouleau denté en bois qu'on promène plusieurs fois sur le beurre nouvellement fait pour en extraire le " petit lait " et lui donner une texture uniforme. L'autre est composé de deux leviers attachés au même point et se mouvant dans un espace triangulaire renfermant le beurre qu'on veut travailler. Les deux font l'ouvrage d'une manière satisfaisante et donnent des résultats également beaux.

On pourrait publier tout un volume sur les divers appareils en usage pour la fabrication du beurre, depuis le simple couloir jusqu'à la tinette qui doit le contenir, mais la description minutieuse de ces divers ustensiles n'étant pas d'une importance majeure, nous croyons que ce Conseil sera plus vivement intéressé par la description d'une beurrerie américaine, surtout au moment où l'établissement de beurreries publiques semble devoir prendre des proportions importantes dans ce pays. — (A suivre.)

Correspondance.

M. le Rédacteur,

Les cultivateurs des Trois-Pistoles ont eu l'avantage d'entendre la semaine dernière, une causerie agricole qui les a intéressés beaucoup. Le conférencier, M. B. Lippens, a parlé du traitement des fumiers, de la culture des légumes pour les animaux, des prairies artificielles, des assolements. Il a traité ces différents sujets avec beaucoup de clarté, et a donné des conseils tout à fait pratiques et que tout cultivateur peut suivre d'autant plus facilement qu'ils n'exigent aucun capital. Le conférencier invita les assistants à lui poser des questions ou à présenter leurs remarques, et ceux-ci en profitèrent largement.

Dans la paroisse des Trois-Pistoles nous avons un certain nombre de cultivateurs tels que MM. Jules Lobel, Paschal Beaulieu, Octave Dumas, Hilaire D'Amour, Prudent Renouf, Nazaire Têtu, Thomas Pelletier, Eloi Rioux, etc., qui ont grandement amélioré leur système de culture, et ces derniers faisaient remarquer à toute l'assemblée que les idées émises par M. Lippens s'accordaient en tous points avec leur manière d'agir ; somme toute, l'auditoire qui ne comptait pas moins de 250 personnes était très-satisfait, et M. le Curé, qui était présent, offrit à M. Lippens au nom de ses paroissiens des remerciements bien mérités. Plusieurs cultivateurs ont déclaré hautement qu'ils allaient mettre en pratique le système d'agriculture prôné par M. Lippens, et que de telles conférences sont un véritable bienfait pour la classe agricole.

Pour terminer, M. Lippens a engagé nos cultivateurs à former un cercle agricole. Il a parlé des résultats magnifiques qu'ont obtenu les cercles de Sainte-Marie de la Beauce, de Saint Sébastien, de St-Alexandre de Kamouraska, de St-Agathe de Beauvillage, de Saint-Casimir, de Lorette et d'un grand nombre d'autres endroits. J'espère que nous ne resterons pas en arrière, et que le printemps prochain nous aurons aussi notre cercle agricole.

J. A. LAVIGNE,
Instituteur.

Trois-Pistoles, 2 janvier 1882.

Je suis heureux de dire que le compte-rendu ci-dessus est correcte, et que M. Lippens a une connaissance parfaite des besoins de l'agriculture dans notre Province.

D. VEZINA, Curé.

Trois-Pistoles, 2 janvier 1882.

Nous ne pouvons que féliciter le Gouvernement de la Province de Québec de l'avantage qu'il accorde aux cultivateurs de pouvoir de temps à autres assister à des conférences sur l'agriculture: c'est un moyen bien propre à instruire les cultivateurs et à leur faire adopter les moyens les plus efficaces d'enrichir leurs terres. On fait de grands éloges des lectures données par M. Lippens, et il est à espérer que les cultivateurs en profiteront.

On ne peut trop multiplier les conférences sur des sujets aussi importants que l'agriculture, dans nos campagnes. Ce serait le moyen d'intéresser les cultivateurs et de les attacher davantage aux cercles agricoles sous le patronage desquels se font ces lectures. M. le Dr N. E. Dionne, rédacteur du *Courrier du Canada*, s'est fait un devoir de répondre à plusieurs invitations qui lui ont été faites, et surtout ce monsieur a réussi à intéresser les cultivateurs et à leur faire prendre la résolution de faire trêve à la culture routinière.

M. l'abbé F. X. Méthot, curé de St-Eugène de l'Islet, a donné dans sa paroisse plusieurs lectures sur l'agriculture qui ont opéré un merveilleux effet parmi ses paroissiens. A son exemple, on il joignait aussi la pratique à la théorie, les cultivateurs de St-Eugène se sont livrés à la culture de racines de tout genre; et cela avec un tel succès qu'ils ont obtenu les premiers prix pour les plus beaux légumes à l'exposition agricole du comté de l'Islet. Les prairies dans cette paroisse ont subi un notable changement; grâce à l'exemple donné par M. Méthot, les bons pâturages ne sont pas rares.

Le Révd M. Méthot avait pour l'encourager dans son œuvre de bien l'expérience du passé. Dès son jeune âge, il avait un goût prononcé pour l'agriculture. Fils d'un cultivateur qui lui avait appris de tout temps à aimer l'agriculture, elle a été pour lui une espèce de récréation. Devenu prêtre et placé directeur à l'école d'agriculture de Ste-Anne, il a donné un libre cours à son inclination naturelle et a introduit des réformes qui ont eu les conséquences les plus heureuses sur la Ferme du Collège.

Nommé plus tard curé de Laval, M. l'abbé Méthot n'a pas cessé de se livrer à la culture, en améliorant une terre appartenant à la fabrique de cette paroisse. Actuellement le champ de ses opérations se voit à St-Eugène, comme nous le disons plus haut. Là, sur un terrain très-pauvre, il a obtenu depuis deux ans des résultats étonnants. Quiconque visite St-Eugène, et surtout le terrain amélioré par les soins de M. le curé, a lieu d'être étonné. En novembre dernier, les légumes de tout genre, récoltés dans le jardin qui avoisine le presbytère, jardin modèle sans contredit, ont réalisé un capital de près de \$100; ce pendant l'on y compte à peine trois arpents.

Les cultivateurs de St-Eugène, ayant sur leur voix de si beaux exemples, puis encouragés par les conseils souvent répétés de leur pasteur, ont voulu se mettre à l'œuvre, dans l'espoir d'un succès qui a répondu à leur attente, comme l'a prouvé leur exposition locale en fruits et en légumes de toutes espèces, qui eut lieu à St-Eugène en novembre dernier.

M. l'abbé Méthot ne veut pas laisser la paroisse de St-Eugène profiter seule des avantages d'une culture améliorée; il voudrait voir le progrès agricole s'établir partout, plus particulièrement dans les paroisses nouvelles qui avoisinent la sienne. Comme St-Aubert se trouve au côté droit de St-Eugène, il ne veut pas qu'elle reste indifférente au progrès moderne. Disons en passant que ce monsieur ne se laisse pas désirer; car partout où il sent que son concours pourrait être utile, il offre ses services, assurés d'avance que tous ne sont pas aptes à donner la saine doctrine sur l'agriculture. Il n'y a pas encore longtemps il donnait à St-Aubert, une conférence sur l'agriculture,

s'appliquant à la faire aimer et à démontrer les gros bénéfices qu'on pourrait en retirer. Des faits nombreux et incontestables ne manqueraient pas à l'appui de ses avancées.

Dans un premier entretien, M. Méthot n'a pu traiter sa thèse à fond. Il lui a fallu se borner à signaler les modes les plus expéditifs et les moins dispendieux pour les bons labours, les herpages les mieux conditionnés et les égontements convenables pour donner aux plantes toute leur force d'action; disant en peu de mots et au moyen de comparaisons frappantes, de quelle manière une plante tire sa vie pour en venir à son parfait développement. Il a représenté que les cultivateurs d'ordinaire ne s'appliquent pas assez à connaître la nature du sol qu'ils ont à exploiter et le rendent par là impuissant à faire valoir toute sa richesse: de là des récoltes faibles sur des terrains reconnus fertiles. Il a fait connaître les avantages et la nécessité des sociétés d'agriculture. Le Gouvernement par ses allocations veut encourager non-seulement les riches cultivateurs, mais surtout les pauvres; aussi regrettait-il de voir les avantages de ces associations retourner généralement au bénéfice de ceux qui en ont le moins besoin.

Cette conférence de M. l'abbé Méthot a été entièrement goûtée, et à cette même séance douze cultivateurs ont prouvé de se faire inscrire comme membres de la société d'agriculture du comté de l'Islet. C'était réellement un progrès, puisque jamais cette société d'agriculture n'avait compté plus de 1 à 2 membres dans cette paroisse.

Les bons résultats obtenus à St-Eugène et à St-Aubert par de fréquentes conférences sur l'agriculture, peuvent également s'obtenir ailleurs; nous verrions en outre de nombreux cercles agricoles s'établir, parce que les cultivateurs prendraient intérêt à ce mode d'enseignement qui pourrait si bien leur être profitable. C'est pourquoi nous faisons de vœux pour que ces conférences se donnent en plus grand nombre.

Mais pour cela, il faudrait s'entourer de tous ceux qui ont à cœur le perfectionnement de notre agriculture; de ceux qui se sentent le dévouement de travailler énergiquement à opérer le progrès agricole parmi nous, sans que pour cela ils aient à s'imposer trop de sacrifices. On peut bien, si le cœur nous en dit, consacrer des veillées à préparer des conférences sur des sujets capables d'intéresser les cultivateurs, se livrer à des études sérieuses sur la science agricole afin que ces conférences soient adoptées au besoin des cultivateurs et puissent les guider sûrement dans la voie du perfectionnement agricole; on peut bien aussi sacrifier quelques jours de l'année dans des voyages ayant pour but de donner des conférences; on peut en outre accepter l'hospitalité de ceux qui nous font l'honneur de nous inviter à donner des conférences. Mais dès que le conférencier agit ainsi d'une manière aussi gratuite, ne fera pas: c'est de présenter à ceux qui l'invitent une note de frais de voyage, s'il est obligé de voyager en chemin de fer. Nous savons que plusieurs amis de l'agriculture qui ont déjà fait des conférences, ont été obligés de refuser des invitations pour cette raison. Nous savons qu'un de nos amis, invité à faire des conférences dans plusieurs paroisses sur le parcours du chemin de fer du Nord, s'est vu refuser une *passé* qu'il demandait. Cet ami avait déjà rendu des services signalés à la cause agricole par la publication d'une brochure hautement importante à la classe agricole. On lui a refusé une *passé*, on lui disant que rien assurait que ses conférences fussent conformes aux principes de l'agriculture. Nous espérons que l'on ne voudra pas entraver la marche du progrès agricole en exigeant de ceux qui désirent y contribuer soumettent d'avance aux officieux ce qu'ils auront à dire aux cultivateurs. Nous avons nous-même reçu plusieurs invitations à donner des conférences; nous avons même préparé trois lectures sur des sujets différents, dans le but de répondre favorablement à ces invitations. Mais nous ne ferons ces conférences qu'à la condition de ne pas faire de sacrifices pécuniaires: nous en faisons déjà assez par la publication de la *Gazette des Campagnes* qui est une tâche ingrate, mais que nous poursuivons avec le plus grand dévouement, parce que nous savons accomplir une œuvre de bien.

Fromagerie de St-Roch des Aulnaies.

Nous nous faisons un devoir de publier les renseignements suivants sur les opérations de la fromagerie de St-Roch des Aulnaies, dirigée par M.M. Gendron. Nous devons ces renseignements à un ami dévoué de

l'agriculture qui, chaque fois que l'occasion s'en présente, se fait un plaisir de donner communication au public des renseignements qui pourraient lui être utiles; au point de vue des industries agricoles qui se poursuivent dans le comté de l'Islet ou dans les comtés voisins.

La quantité de fromage fabriquée du mois de juin au mois d'octobre derniers a été de 60,381 livres; la moyenne du prix de vente a été de 9 $\frac{1}{2}$ cts.

Les patrons sont satisfaits du résultat; malgré qu'ils n'aient pas obtenu le plus haut prix pour leur fromage, car ils ont eu la malchance de vendre dans la baisse. Tout le fromage qui a été fabriqué était de première qualité.

MM. Gendron, fabricants de cette fromagerie, ont fait leur devoir et ont montré beaucoup de libéralité; ils ont en outre fabriqué le fromage gratuitement pendant cinq jours l'automne dernier.

Une assemblée nombreuse des patrons et autres cultivateurs a eu lieu le 26 décembre dernier, et de nouveaux arrangements ont été pris entre les patrons et les fabricants pour la saison 1882. MM. Gendron ne recevront qu'un centin et demi (1 $\frac{1}{2}$ c) par livre de fromage, et les patrons continueront à porter le lait à la fromagerie à leurs propres frais. C'est un excellent marché pour les deux parties.

En référant à ce qui a été payé par plusieurs cultivateurs pendant l'été 1881, pour faire transporter leur lait, et en prenant au livre de la fromagerie le nombre de livres de fromage qui a été fabriqué avec le lait fourni par ces quelques cultivateurs, nous découvrons que ça ne leur a pas coûté $\frac{1}{2}$ de cent par livre de fromage pour faire transporter leur lait.

Les patrons ont refusé l'offre de MM. Gendron de transporter le lait et de faire le fromage à raison de 2 cts par livre, persuadés par les calculs qu'ils en ont faits que ce sera plus avantageux pour eux de s'associer pour le transport du lait et de ne payer qu'un cent et demi par livre.

Le nombre des patrons sera beaucoup plus considérable cette année. MM. Gendron espèrent fabriquer 100,000 livres de fromage.

Les directeurs pour l'année 1882 ont été nommés à la grande assemblée du 26 décembre dernier, et ils ont été autorisés par les patrons d'imposer des amendes sévères contre tout patron qui fournirait du mauvais lait contenant de l'eau, ou du lait qui aurait été écrémé.

À cette réunion de cultivateurs intelligents, j'ai observé que d'excellentes idées d'économie et de pratique ont été énoncées; ces réunions devraient avoir lieu plus souvent pour l'avantage mutuel de la classe agricole.

Une question qui a été discutée et qui doit attirer l'attention des patrons de toutes les fromageries, c'est d'exiger un dépôt d'argent des acheteurs de fromage, aussitôt qu'une vente est effectuée. Une fromagerie du comté de Montmagny avait vendu 10,000 livres de fromage à 11 cts en novembre, au même acheteur à qui les patrons de la fromagerie de St-Roch avaient vendu; mais le fromage ayant baissé, le commerçant a refusé de prendre le fromage et il en est résulté une perte de \$100. Heureusement que les directeurs de la fromagerie de St-Roch avaient exigé un dépôt d'ar-

gent de la part du commerçant; les patrons n'ont rien perdu.

Voici les noms des directeurs de la fromagerie pour la présente année (1882):

Révd E. Dufour, *Président honoraire*; MM. Jean Castonguay, *Président*; Luc Dupuis, *Vice-président*; Godfroy Laurent Lizotte, Charles Marié, Théodore Pelletier, Prosper Litalien, Chs-Frs Sôlard, J.-B. Caron, Elzéar Harton, Achille Marié, Cyrillus Morneau, J.-B. Lagassé, Daniel Fortin; Auguste Dupuis, *Secrétaire*.

Fers laissés trop longtemps aux pieds des chevaux.

Il me semble n'y avoir aucun doute que ceci est une des plus fréquentes causes des maladies pour les pieds d'un cheval; car aussitôt que le fer est posé, un double travail commence: celui du sabot qui croît en dessous et se serre sur le fer, et celui du fer qui, chaque fois que le pied touche la terre après s'être relevé est poussé forcément en haut contre le sabot. Ceci constitue cette double action qui est si souvent préjudiciable. Pour obvier à cela, il devient nécessaire de faire ajuster comme il faut, chaque fois, le fer au pied du cheval. Pour arriver à cela, il faut le faire détacher et rattacher une fois tous les quinze jours; et il faut voir, lorsqu'on fait faire cette opération, à ce que la partie rivée des clous soit bien limée en dehors du sabot, afin qu'ils ne fassent pas de trop grands trous dans la corne, lorsqu'ils sont arrachés. Quelques personnes laissent les fers 2 ou 3 mois aux pieds du cheval. Rien n'est aussi préjudiciable à la conservation d'un bon pied sain. Le changement pratiqué deux fois par mois permet au pied de se développer, et lui laisse une belle forme naturelle.—Traduit du *Rural New-Yorker*—Pionnier de Sherbrooke.

Choses et autres.

Colonisation.—Le comte de Dunmore, président de la Compagnie de colonisation du Canada, vient d'acheter pour la compagnie qu'il représente, le canton de Dorset, dans la province de Québec, dont la superficie est de 50 à 60,000 acres. La compagnie possède déjà une centaine de mille acres de terres dans les comtés de Compton et de Beauce. Le comte de Dunmore est particulièrement un éleveur de bestiaux.

Précaution avantageuse pour la vente de pommes à l'étranger.—Nous signalons à l'attention des propriétaires de vergers le moyen dont un cultivateur américain s'est servi pour se faire un acheteur en Angleterre. Il y a cinq ans, un cultivateur du town d'York, Maine, vendit sa récolte de pommes à un marchand. Il tria ses pommes et les emballa avec beaucoup de soin. Dans chaque baril, il plaça une feuille de papier contenant son nom et son adresse, avec prière à l'acheteur qui ouvrirait le baril de lui faire savoir, en quelle condition ses pommes étaient arrivées à destination, si ou les trouvait bonnes, etc. Or il advint que tout le lot finit par tomber entre les mains d'un marchand résidant près de Liverpool, en Angleterre. On trouva les pommes si saines, si bien triées, si délicieuses au goût, que le marchand écrivit immédiatement au cultivateur une lettre très-flatteuse et lui offrit de lui acheter directement toute sa prochaine récolte. L'offre fut acceptée et s'est continuée depuis chaque année jusqu'à aujourd'hui.

Comparaisons morales.—Pourquoi dit-on que la neige est utile à la terre?

PARCE QUE, en la couvrant, elle préserve les blés de la gèle, en conservant le même degré de froid qui a été nécessaire pour la former, et qui est celui de la première congélation. La neige procure aussi à la terre une humidité qui se conserve

plus longtemps que celle des pluies, parce qu'elle pénètre et s'insinue davantage en fondant et se résolvant en eau. Mais c'est une erreur de croire que la neige engraisse la terre.

Quelque riche que soit un enfant, il est bon de l'habituer aux privations et au travail, parce que si la fortune cesse de lui sourire, il trouvera une ressource dans ses talents; si, au contraire, elle lui reste fidèle, il en fera un meilleur usage, en l'employant à soulager des misères qu'il aurait ignorées.

La mère qui tient plus au bonheur de sa fille qu'aux jouissances d'amour-propre qu'elle ne manquerait pas d'obtenir dans des réunions bruyantes et frivoles, l'éduque au sein de la retraite, lui insinue une morale pure, lui apprend à pratiquer la vertu plutôt par son exemple que par ses paroles. Sans cesse après d'elle, suivant ses moindres mouvements, elle forme à la fois son esprit et son cœur, et chacun des préceptes qu'elle donne est religieusement observé, car la légèreté et la dissipation, si nuisibles à tout enseignement, ne viennent point détruire son ouvrage. Et quand arrive enfin le jour où la douce jeune fille, toute neuve d'innocence et de candeur, est introduite dans le monde, ses principes sont tellement arrêtés, son jugement si sain, qu'il n'y a rien à craindre pour elle. Après avoir fait la joie de sa mère, elle devient le modèle de ses compagnes, l'ornement de la société, la bienfaitrice de tout ce qui souffre.

RECETTES

Remède contre les coupures, écorchures et meurtrissures.

On enlève la pellicule de la coquille d'un ou de plusieurs œufs frais, et on l'applique, du côté gluant, sur la plaie bien nettoyée, que l'on maintient réunie à l'aide d'une bande de toile.

"Onguent de la mère," contre les gros boutons du visage.

Prenez : saindoux, beurre frais et suif de mouton, de chaque quatre onces; huile d'olive, huit onces. Faites chauffer, dans un vase de terre vernissée, jusqu'à ce que le mélange jette une fumée évidente. Ajoutez alors quatre onces de litharge bien séchée; remuez jusqu'à ce que la litharge soit bien incorporée; laissez chauffer jusqu'à ce que le mélange ait pris une couleur brune tirant sur le noir.—On applique un épais emplâtre de cet onguent sur les points que les boutons occupent.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

NOUVEAU CONTRAT.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à MERCREDI, le 18 courant, à midi, pour l'achèvement des travaux restant à faire à Greece's Point, relativement à l'agrandissement de l'entrée inférieure du canal de Grenville.

On pourra voir les plans et devis au bureau de l'ingénieur surintendant, Ottawa, ou à celui de l'ingénieur local à Grenville.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté pour une somme de mille piastres (\$1,000), fait payable à l'ordre de l'honorable ministre des chemins fer et canaux, lequel chèque sera confisqué si la personne refuse de signer le contrat sur demande de ce faire. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera renvoyé.

Le département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

F. BRAUN.

Secrétaire.

Dépt. des chemins de fer et canaux, }
Ottawa, 4 Janvier 1882 }
12 janvier 1882.



CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

De Emory's Bar à Port Moody.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Soumission pour Travaux dans la Colombie Britannique.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'à midi de mercredi, le 1er jour de février prochain, en une somme ronde, pour la construction de cette partie du chemin entre Port Moody et l'extrémité ouest du contrat 60 près d'Emory's Bar, une distance d'environ 85 milles.

On peut obtenir les devis, les conditions du contrat et des formules de soumission en s'adressant au bureau du Chemin de fer Canadien du Pacifique, à New Westminster, et au bureau de l'ingénieur en chef à Ottawa après le 1er janvier prochain, auquel temps les plans et profits seront ouverts pour inspection à ce dernier bureau.

Cet avis est publié maintenant afin de donner aux entrepreneurs une occasion de visiter et d'examiner le terrain durant la belle saison et avant le commencement de l'hiver.

M. Marcus Smith, qui est en charge du bureau à New Westminster, a ordre de donner tous les renseignements possibles aux entrepreneurs.

Les soumissions ne seront reçues que si elles sont sur une des formules imprimées, adressées à F. Braun, Ecr., Sec. Dépt. des Chemins de fer et Canaux, et marquées "Soumission pour Ch. de F. C. P."

F. BRAUN,

Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux, }
Ottawa, 21 octobre 1881. }

GRANDE RÉDUCTION!

VENTE SANS RESERVE!!

RABAIS EXTRAORDINAIRE!!!

Le soussigné, ayant décidé de faire de grandes améliorations dans son magasin durant l'hiver, profite du temps des affaires d'automne pour offrir son immense fonds de commerce à une réduction considérable, pour ne pas dire sans exemple et qui défie toute compétition.

C'est une occasion favorable pour les messieurs du clergé et les communautés religieuses qui désirent fonder des bibliothèques paroissiales, ou pour faire leur approvisionnement d'hiver. Je viens leur offrir tous les articles nécessaires à une fabrique :

Vins de messe, Cierges, Encens, Registres, Ostensoirs, Calices, Ciboures, Encensoirs, Burettes, etc., etc. Ainsi que toutes sortes de Bouquets pour autels, Papiers pour fleurs artificielles, Feuilles de toutes sortes, Apprêts pour fleurs.

MM. les marchands et MM. les commissaires d'Ecoles sont aussi invités à profiter de ce rabais exceptionnel et à venir faire chez moi leur achat d'automne. Ils trouveront dans ma librairie tout ce qu'ils pourraient trouver dans n'importe quelle maison de commerce du même genre, avec l'assurance de payer à un bien meilleur marché, spécialement pour les articles suivants: Classiques français et anglais, Papeterie de toutes sortes, Livres blancs pour la comptabilité, Fournitures de Bureau, Enveloppes, etc.

UN ESCOMPTE DE 10 POUR 100

sera accordé en sus de la réduction générale sur tout achat fait au comptant.

J.-A. LANGLAIS, libraire,
177 rue St-Joseph, St-Roch, Québec.